

VIE Syndicale 81

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI



SNUipp Tarn
2, av Colonel Teyssier
81000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34
Fax: 05 63 38 34 28
E-mail: snu81@snuipp.fr



N° 93 février 2006		1.50 €
Sommaire		
• Edito		P 1
• EPEP : menaces sur le Service Public d'Education		P 2
• Compte-rendu de la CAPD du 16/2		P 3/4

Mardi 7 mars

GRÈVE CONTRE LE CPE

UNEF/UNL/CGT/FO/FSU/SUD...

MANIFS:

CASTRES

10H

Sous-Préf

ALBI

15H

VIGAN

Cherche Pigeon à Exploiter

Après avoir mis en place en catimini le CNE pendant l'été 2006 l'équipe Villepin, largement sponsorisée par le MEDEF, passe un essai de plus, en force, avec le CPE. Les salarié-e-s de moins de 26 ans et des entreprises de moins de 20 employés deviennent les nouveaux journaliers de l'entreprise du XXI^{ème} siècle. Prochaine échéance, le Nouveau Contrat de Travail qui pourrait être voté cet été et remplacer les CDD et les CDI.

Le rêve perdu des patrons depuis le XIX^{ème} siècle va enfin devenir réalité : des salarié-e-s précaires, jetables dès que l'idée de relever la tête apparaît, qui ne revendiquent plus sur leurs conditions de travail ou de salaire, qui ne font plus grève et qui travaillent autant d'heures que " nécessaire ". S'il reste quelques coléreux, Sarko s'en chargera.

Tous les salarié-e-s deviendront précaires et jetables. Certain-e-s diront que le pire n'est jamais sûr mais le couple Chirac/Medef nous a déjà prouvé sur les retraites et la sécu qu'il n'en est rien.

En 2003 la jonction ne s'est pas faite entre les salarié-e-s du public, du privé et le monde étudiant. La bataille ne se gagnera que dans une mobilisation large, massive, unitaire et déterminée.

Le 7 mars soit nous montrons au gouvernement que nous sommes forts et prêts à continuer, soit le Medef nous programme un retour vers le passé qui n'aura rien d'une fiction sur petit ou grand écran.

**Gardons notre code du travail, faisons respecter nos droits!
Ne laissons pas le MEDEF nous pousser
dans le gouffre de la précarité et de la misère !**





EPEP : MENACES SUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION !

LE PROJET

Expérimenter un établissement d'enseignement pour le 1er degré, calqué sur le modèle existant dans le Secondaire. Les Réseaux d'Ecoles Rurales (ou RER) actuels seront transformés en une nouvelle structure juridique, dirigée par un chef d'établissement.

CE QUI EXISTE

Les RER actuels n'ont rien à voir avec les EPEP. Les liens entre les écoles sont pédagogiques. Il existe un projet de réseau. Certains matériels sont mutualisés. Le Conseil Général et les communes accordent des subventions pour son fonctionnement, chaque commune continuant à financer son école. L'existence des RER est reconnue par l'Education Nationale qui attribue un poste ou un demi-poste d'animateur de réseau. Cependant, le temps de concertation est insuffisant et les déplacements des enseignant-es non indemnisés.

COMMENT L'IA PRÉSENTE-T-IL L'EXPÉRIMENTATION ?

- allègement des tâches de direction
- véritable statut juridique pour les EPEP
- nécessité de faire correspondre les périmètres des EPEP avec ceux de l'intercommunalité
- réduction du nombre de réunions

CE QUI VA CHANGER

La nouvelle structure d'EPEP entraîne :

- la nomination d'un chef d'établissement, échelon hiérarchique nouveau, sous l'autorité directe de l'Inspecteur d'Académie, déchargé de classe, gestionnaire des personnels et des moyens, aidé par un secrétaire.
- la mise en place d'un conseil d'administration au sein duquel les enseignant-es ne sont pas majoritaires (parents, élu-es, administratifs, représentant-es d'entreprises, .. enseignant-es)
- l'attribution des postes à l'établissement : globalisation des effectifs pour supprimer les postes (pudiquement appelé « économies de structures » p.59 - doc Inspection Générale)
- la nomination des enseignant-es sur l'EPEP, non plus sur les écoles.
- dessaisissement des élu-es, des Maires de leurs prérogatives par le transfert de la compétence scolaire des maires des communes aux communautés de communes (fermeture facilitée des écoles dans les communes).

L'INTERCOMMUNALITÉ ?

Faire passer les prises de décisions de la commune à la communauté de commune revient à éloigner la prise de décision de la base, à savoir enseignants, parents, élus....

Il est clairement mentionné (doc de l'IA p.20) : « la seule condition exigée, liée à la répartition des compétences : que les maires acceptent de déléguer, de transférer leur compétence scolaire au niveau intercommunal ». Le transfert de charges de l'état vers les communes, lui, restant constant, cela veut dire pour les communes payer plus tout en décidant moins... (le texte stipule à la suite « ..encouragé par la diffusion de *bonnes pratiques*, par des incitations budgétaires... » À quelle hauteur et pour combien de temps ?)

DES ADMINISTRATIFS ET REPRÉSENTANTS D'ENTREPRISES DANS LES C.A. ?

Qu'ont-ils à voir dans des décisions d'ordre pédagogique et humain (par exemple : les transports scolaires...). C'est la porte ouverte à la sponsoring (qui existe déjà) à l'emprise du privé dans les orientations scolaires (n'oublions pas le socle commun de connaissances minimum Fillon-Ferry). (doc Inspection Générale p. 59 « le fonctionnement institutionnel sera simplifié et l'expression des partenaires de l'école sera renforcée par le groupement des conseils en une instance unique » ?)

EPEP : LE SNUIPP ÉCRIT AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Le Secrétaire National du SNUipp interpelle le Ministre de l'Éducation Nationale sur la création des EPEP.

Monsieur le Ministre,

Les travaux de préparation de la carte scolaire dans le département du Tarn sont l'occasion pour l'Inspecteur d'Académie, de proposer la mise en place d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP). Il s'appuie sur un document qu'il a rédigé " Ecole et intercommunalité " qui va très loin dans la description de son projet, qui vise essentiellement à donner la forme juridique d'établissement public au réseau d'école. Son texte reprend un certain nombre d'autres écrits, rapports, fortement critiqués, dont aucune des mesures préconisées n'avait été mise en place, faute d'un minimum d'accord.

L'Inspecteur d'Académie souhaite " donner une personnalité morale à l'école inter communale ", faire du Tarn le département précurseur en la matière. Il s'appuie sur l'article 86 de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui précise que " les établissements publics de coopération intercommunale ou ... peuvent après avis des conseils d'école concernées et accord de l'autorité académique, mener, pour une durée maximum de 5 ans une expérimentation tendant à créer des établissements publics d'enseignement primaire ".

A l'occasion des " Observations du gouvernement sur le recours dirigé contre la loi relative aux libertés et responsabilités locales " au Conseil constitutionnel, vous précisez : " ...Le pouvoir réglementaire est, dans ces conditions, compétent pour fixer les règles d'organisation de ces établissements : elles seront déterminées par décret en Conseil d'État,..."

A ce jour, aucun décret n'a été promulgué, soumis à concertation. Par ailleurs, votre prédécesseur avait indiqué qu'il ne voyait pas l'opportunité de prendre d'initiative à ce sujet. A notre connaissance, il n'y a pas de demande formelle, pressante des collectivités locales sur ce sujet, y compris dans le Tarn où la démarche de l'Inspecteur d'Académie est très volontariste et rencontre peu d'écho, voire des refus.

Nous réitérons notre demande qu'en l'état il n'y ait pas d'initiative pour la rédaction d'un décret sur cette question.

En tout état de cause les conditions d'une éventuelle mise en place d'EPEP dans le Tarn ne nous apparaissent pas juridiquement fondées.

Ce que nous en pensons

N'OUBLIONS PAS LE CONTEXTE

Ce projet intervient dans la logique actuelle:

-de la restriction des dépenses publiques par la diminution du nombre de fonctionnaires, par la gestion comptable de l'enseignement, par le transfert des charges de l'Etat vers la Collectivité Locale et l'usage.

-de la privatisation des Services Publics.

Il apparaît alors que rapports et discours affichent la volonté de :

- donner davantage d'autonomie aux établissements et les mettre en concurrence.
- remettre en cause le statut des personnels.

NOUS CRAIGNONS CERTAINS DANGERS

- tout regroupement conduit à des économies de structures, donc à des fermetures de postes, malgré les promesses de moratoire. A terme, c'est « reculer pour mieux sauter » !

- disparition des écoles de village au profit d'une école intercommunale.

- l'affectation annuelle se fera sous l'autorité du chef d'établissement sur une des écoles de l'EPEP.

- direction : chaque école aura toujours besoin d'un « référent », par contre les actuelles décharges de direction risquent de disparaître.

- liberté pédagogique : quelles seront les attributions du conseil d'administration ? Le choix des dépenses (manuels ?, sorties scolaires ?, matériel pédagogique ? ,...) risquent d'être soumises à un vote qui échappera aux enseignant-es.

MÊME SI L'EXISTANT DOIT ÊTRE AMÉLIORÉ, A-T-ON POUR AUTANT BESOIN...D'EPEP ?

EPEP : AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE OU CONTINUITÉ DE L'EUROPE DE DÉTRUIRE LES SERVICES PUBLICS ?

C'est au nom de l'Europe, ennemie farouche des Services Publics (et donc des fonctionnaires d'État) que sont démolis tous les acquis de deux siècles de luttes ouvrières et démocratiques et... l'école !

(Maastricht a mis en place le principe de libre concurrence et la remise en cause des monopoles publics, la Constitution Européenne - refusée, mais toujours d'actualité - stipule :

Article III - 122 du projet : « Les services publics sont remplacés par des services d'intérêt général pouvant avoir statut privé, statut privé sous contrôle public, entreprise d'économie mixte. Ils concernent en premier lieu la santé, la culture, l'éducation, les transports, la communication, l'information, l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire, l'environnement et le logement. »)

La perspective de ces attaques est la destruction du statut de fonctionnaire d'état, principale garantie de la laïcité scolaire et de l'indépendance des fonctionnaires à l'égard des pressions patronales, politiques, commerciales et idéologiques.

On voit aujourd'hui les effets de cette privatisation à l'EDF, aux PTT, dans les Hôpitaux et dans l'éducation où les orientations européennes imposent la loi de décentralisation de 2002 (et la régionalisation des TOSS) et les réformes Ferry - Fillon

La mise en place des EPEP, sous couvert de protection et d'amélioration procède de la même volonté de démantèlement (*transfert de compétences, éloignement des enseignants et directeurs des prises de décisions*).

COMMENT DÉTRUIRE UN SERVICE PUBLIC ?

- 1) Asphyxier le service pour démontrer son manque d'efficacité
- 2) Démanteler un service en branches indépendantes
- 3) Réduire le budget
- 4) Précariser le personnel
- 5) Privatiser le service : les fonds privés font alors l'effet d'une bouffée d'oxygène
- 6) Ouvrir à la concurrence qui est alors présentée comme une liberté de choix.



COMPTE RENDU DE LA CAPD DU JEUDI 16 FÉVRIER 2006



Examen des candidatures CAPA-SH, une méthode très expérimentale : « à la tête du client »

L'IA n'a prévu que 2 départs en stage spécialisé - option D.

Six candidatures, 2 façons de les départager :

1 - au barème : il tient compte de l'ancienneté et de la note (donc de l'avis de l'IEN), parmi les collègues retenu-e-s

2 - en suivant l'avis de la commission : qui ne donne pas d'avis défavorable pour ne vexer personne mais qui fait 2 groupes ; les très favorables et les favorables (à égalité c'est le barème qui départage)

Le SNUipp revendique un choix au barème et que la commission ne donne qu'un avis favorable ou défavorable à chaque candidat-e.

A la demande de l'UNSA, l'administration a choisi la première règle pour les 2 départs et la seconde règle pour la suppléante.

Pour le SNUipp, quand on choisit une règle, on la respecte : c'est la seule façon de maintenir l'équité entre les candidats.

Pour l'UNSA et l'IA, c'est : « dis-moi qui tu es et je te trouverai la règle qui te va bien »

Pour le SNUipp, cela s'appelle « arbitraire et collaboration »

Le SNUipp rappelle que ces départs en stage sont en nombre insuffisant, car il restera 14,5 postes vacants pour l'option D, 3 postes vacants en option F et une douzaine de postes en E.

Liste d'aptitude direction d'école :

41 candidats : 39 ont été retenus.

- 20 candidats avaient passé l'entretien,
- 19 étaient déjà en poste sur des directions
- 2 candidats ont été refusés lors de l'entretien.

Recrutement en liste complémentaire :

Six collègues ont été recrutés sur le département. Le recrutement est bloqué depuis mi-janvier. Il ne reprendra qu'à la rentrée prochaine.

Le SNUipp intervient pour soutenir les Listes Complémentaires de l'Académie de Montpellier en grève de la faim (Voir motion en bas de page)

Avis de participation au mouvement :

Le SNUipp rappelle que la situation des collègues peut changer entre la procédure de pré-mouvement et le début du mouvement. L'Administration indique qu'elle examinera les cas motivés pour raison familiale exceptionnelle. Les demandes pour toute autre raison seront refusées.

Il est donc recommandé à chacun-e d'entre vous de nous contacter pour tout problème et de s'inscrire systématiquement l'an prochain. Le SNUipp signale que de nombreux collègues n'ont pas reçu l'accusé de réception de leur pré-inscription au mouvement. L'administration s'engage à corriger ce problème.

Il y a eu, au total, 693 collègues pré-inscrit-e-s.

Restructuration des écoles sur la commune de Gaillac :

L'école de La Clavelle devient une école à 8 classes .

Le groupe scolaire Vendôme devient un école à 7 classes.

L'école maternelle du Parc à 2 classes est fermée.

Ouverture de l'école des Pouilles à 6 classes(1 mat élém + 5 élém) .

Règles du mouvement pour les collègues concerné-e-s par ce dispositif.

Jusqu'à présent et dans des cas similaires la règle qui s'appliquait dans notre département était la suivante : les derniers arrivés dans le groupe scolaire participent au mouvement départemental avec un recasement prioritaire sur un des postes équivalent d'une des 3 écoles.

L'Inspecteur d'Académie innove encore une fois et décide que ce sont les collègues les plus anciens de Vendôme et La Clavelle qui auront la priorité pour faire valoir leur choix. Le SE-UNSA vote pour, le SNUipp vote contre cette modification des règles.

Postes spécifiques :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : les anciens secrétaires de CCPE seront nommés sur la MPH à temps partiel. Ils auront un rôle d'interface entre l'Education Nationale et la MDPH. Il y aura 6 postes de référents qui feront un mi-temps sur ces postes et un mi-temps dans une école de rattachement afin de conserver une ligne budgétaire de l'Education Nationale. Ils auront une formation sur le fonctionnement du second degré, puisque la MDPH prend en charge les enfants jusqu'en Terminale. Autrement dit, le premier degré financera le fonctionnement du second degré.

Postes gelés en zone montagne :

Ils sont fermés mais pourraient ré-ouvrir en septembre en fonction des effectifs. Les collègues seront prioritaires pour réintégrer leur poste. Promettre ne coûte rien ...



CAPD DU JEUDI 16 FÉVRIER 2006 (SUITE...)



CLIN (Classe d'Initiation au français pour non francophones) et **CRI** (Cours de Rattrapage Intégrés) : L'IA prendra en compte la certification en FLE, Français Langue Etrangère (ARRÊTÉ DU 23-12-2003) . La prochaine session pour obtenir cette certification aura lieu courant mars 2006. Les collègues ayant diplômes et compétences peuvent se faire connaître auprès des services de l'Inspection Académique. Le SNUipp demande la date du prochain groupe de travail de l'AIS : il devrait se tenir après les vacances de février.

Postes à Oeuvres (PAO):

Certains postes ont changé d'implantation sans aucune concertation préalable.

Le SNUipp a renouvelé son souhait de voir les équipes associées aux nouvelles implantations des PAO.

Manque de remplaçants :

Le SNUipp dénonce les non-remplacements (voir motion ci-dessous)

Courrier de l'association des Psychologues scolaires : Le SNUipp en donne lecture .

L'IEA AIS indique que la journée de formation continue serait maintenue mais ne sait pas si celle-ci sera inscrite dans le PDF. L'IEA donne une priorité à la formation des enseignants intégrant des enfants handicapés par rapport aux groupes de paroles dont il demande un bilan (CLIS) . Remettre à plat ne veut pas dire refus.

L'IA propose plutôt une formation qui concerne l'ensemble des RASED plutôt qu'une formation spécifique des Psychologues scolaires.

Questions diverses :

2 collègues à temps partiel sont réintégrés à temps plein pour des problématiques familiales.

Journée solidarité:

Le SNUipp rappelle son opposition à cette journée. La répartition sur 2 journées ne facilite pas l'expression de l'opposition des collègues par la grève ou d'autres formes.

Interventions privées dans les écoles:

Le SNUipp s'inquiète de l'intervention de psychologues libéraux qui ont envoyé aux écoles de la Circonscription d'Albi des propositions de bilan d'orientation scolaire très coûteux. L'Inspecteur d'Académie interviendra pour que cette affaire ne se reproduise pas.

Motion sur le manque de moyens de remplacements dans le Tarn

Le SNUipp Tarn, dénonce le manque de remplaçants dans notre département. En effet, un grand nombre d'enseignant-es ne sont pas remplacé-es.

Ainsi, le lundi 13 février, 20 collègues n'étaient pas

remplacés soit 440 enfants sans enseignant-es ! Ces élèves, sans maître, ont été répartis dans au moins 2 classes, soit 40 classes supplémentaires, perturbées par la présence d'enfants qu'il faut bien accueillir. Résultat : 60 classes touchées, et c'est donc plus de 1300 enfants qui n'ont pas eu classe normalement !

Depuis la rentrée de janvier plusieurs collègues affecté-e-s à la brigade stages remplacent des congés, ce qui a eu pour conséquence l'annulation de nombreuses journées de formation. Certain-e-s stagiaires ont même été rappelés en cours de stage pour réintégrer leur poste d'urgence faute de remplaçant

Encore une fois la formation continue fait les frais du manque très important de postes de remplaçants.

Nous demandons que la Formation Continue ne soit plus amputée, qu'elle ne soit plus considérée comme une variable .

Ce manque de remplaçants est indigne du Service Public d'Education Nationale. Il est la conséquence de la réduction du nombre de fonctionnaires, et des restrictions budgétaires.

Le SNUipp Tarn demande une dotation d'urgence pour couvrir, entre autre, les besoins en remplacement dans notre département.

Motion de solidarité envers les Listes Complémentaires de l'Académie de Montpellier

Depuis le début de l'année scolaire, 74 postes d'enseignants du premier degré sont devenus vacants dans les écoles de l'Académie de Montpellier. Après avoir tergiversé en laissant la situation des écoles se dégrader du point de vue du remplacement, le rectorat de Montpellier a décidé de ne recruter, le 12 janvier 2006, que 20 des 47 futurs enseignants inscrits en liste complémentaire du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles 2005.

Il reste donc toujours d'une part 54 emplois du premier degré vacants et d'autre part 27 listes complémentaires en attente de recrutement. La situation du remplacement, non seulement, ne s'est pas améliorée dans les écoles de l'Académie de Montpellier mais pire, elle s'est encore dégradée.

Chaque jour, dans des dizaines d'écoles, des maîtres ne sont pas remplacés, des enfants de classes maternelles en particulier sont renvoyés à leur famille et privés d'école.

Face au choix de l'administration d'économiser 50 emplois budgétaires, en organisant de ce fait le dysfonctionnement du Service Public de l'Education, 5 des listes complémentaires, après avoir utilisé sans résultats tous les moyens pour alerter, ont choisi en dernier recours, d'entamer une grève de la faim. Elles ont à ce jour arrêté cette grève, mais le problème n'est pas résolu.

Elles sont soutenues par la plupart des organisations syndicales et de parents d'élèves.

Nous tenons donc à faire connaître notre solidarité avec les actions des 27 Listes Complémentaires de l'Académie de Montpellier. Nous n'acceptons pas l'idée de voir casser le Service Public de l'Education nationale sous prétexte d'économie et de non recrutement, alors que les besoins sont manifestes.